



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 50157

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur la nécessité de défendre et d'appliquer plus activement le principe de préférence communautaire. Il lui rappelle que ce principe, sans être inscrit dans les traités communautaires, n'en est pas moins régulièrement évoqué par les institutions européennes. Il s'étonne qu'un tel principe, pourtant nécessaire et légitime, ne soit pas mis en œuvre d'une manière plus systématique dans certains secteurs industriels fragilisés par la concurrence mondiale. Il lui fait observer que la politique agricole commune repose pour une bonne part sur le principe de la préférence communautaire qui pourrait donc s'appliquer à d'autres domaines que la PAC. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce point et les initiatives qu'il est prêt à prendre au niveau européen afin de promouvoir la préférence communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50157

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1585